

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 Mars 2016

PRESENTS : Tous sauf Josette COUETTE, Sylvie ZILIO et Jérémy PASTEUR

M. Dominique LHOMME a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 12 H 45

Toutes les décisions sont décisions à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 mars 2016 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 1 : CONVENTION SYDED

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public, proposée par le SYDED. Cette convention a pour but de définir le contenu et les modalités de la prestation dont la commune va bénéficier.

Cette prestation s'établit à partir d'un forfait de base de 500 euros auquel s'ajoute un cout de 12 euro par point lumineux du parc (106 sur la commune) soit 1772 euros.

DELIBERATION N° 2 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 du trésorier :

Les comptes de gestion font apparaître un solde positif de 298 885,63 €, correspondant à la trésorerie de la commune au 01/01/2016.

DELIBERATION N° 3 : Approbation du Compte Administratif 2015 ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :

Dépenses	304,27 €
Recettes	0,00 €
Excédent antérieur :	29 883,40 €
Excédent de clôture :	29 579,13 €

Investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Déficit antérieur :	- 35 324,19 €
Déficit de clôture :	- 35 324,19 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

DELIBERATION N° 4 : Approbation du Compte Administratif 2015 CCAS

Fonctionnement :

Dépenses	1 600,61 €
Recettes	2 546,88 €
Excédent antérieur :	1 062,58 €
Excédent de clôture :	2 008,85 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

DELIBERATION N° 5 : Approbation du Compte Administratif 2015 Au Chêne

Fonctionnement :

Dépenses	19 035,48 €
Recettes	146 219,72 €
Déficit antérieur	- 25 729,34 €
Résultat de clôture :	101 454,90 €

Investissement :

Dépenses	14 567,76 €
Recettes	680,00 €
Déficit antérieur	- 83 459,37 €
Déficit de clôture :	- 97 347,13 €

Pas de Restes à réaliser en recettes et Dépenses

DELIBERATION N° 6 : Approbation du Compte Administratif 2015 Lotissement La Counotte

Fonctionnement :

Dépenses	89 229,39 €
Recettes	89 180,39 €
Excédent antérieur :	317 911,25 €
Excédent de clôture :	317 862,25 €

Investissement :

Dépenses	53 332,46 €
Recettes	35 847,93 €
Déficit de l'exercice :	- 17 484,53 €
Déficit antérieur :	- 215 546,66 €
Déficit de clôture :	- 233 031,19 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

DELIBERATION N° 7 : Approbation du Compte Administratif 2015 COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses	482 877,99 €
Recettes	393 435,15 €
Résultat de l'exercice :	- 89 442,84 €
Excédent antérieur :	225 970,69 €
Excédent de clôture :	136 527,85 €

Investissement :

Dépenses	305 734,25 €
Recettes	566 461,35 €
Résultat de l'exercice :	260 727,10 €
Déficit antérieur :	- 181 563,09 €
Résultat de clôture :	79 164,01 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

DELIBERATION N° 8 : Affectation des Résultats au Budget CCAS 2016

- Report de l'excédent de 2 008,85 € au compte R 002 section de fonctionnement

DELIBERATION N° 9 : Affectation des Résultats au Budget ASSAINISSEMENT 2016

Affectation de l'excédent d'exploitation de 29 579,13 € au compte R002

Affectation du déficit d'investissement 35 324,19 €
au compte D 001

DELIBERATION N° 10 : Affectation des résultats du budget lotissement 2016

Affectation de l'excédent global de fonctionnement 317 862,25 €
au compte R 002

Affectation du déficit global d'investissement 233 031,19 €
au compte D 001

DELIBERATION N° 11 : Affectation des Résultats au Budget AU CHENE 2016

Section de Fonctionnement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 4 107,77 €
au compte R 002

Section d'Investissement :

Affectation du déficit d'investissement de 97 347,13 €
au compte D 001

Compte 1068 : 97 347, 13 €

DELIBERATION N° 12 : Affectation des Résultats au Budget COMMUNE 2016

Section de Fonctionnement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 136 527,85 €
au compte R 002

Section d'Investissement :

Affectation de l'excédent d'investissement de 79 164,01 €
au compte R 001

DELIBERATION N° 13 : VOTE DES 4 TAXES

Monsieur le Maire présente l'état des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2016.

Les taux 2016 sont identiques à 2015.

- Taxe d'habitation : 17,47 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,57 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 16,45 %
- Taux de cotisation foncière des entreprises : 20,19 %

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 CCAS

Section de fonctionnement :

- dépenses : 3 508,85 €
- recettes : 3 508,85 €

DELIBERATION N° 15 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 AU CHENE

Section de fonctionnement : - dépenses : 37 982,28 €
- recettes : 37 982,28 €

Section d'Investissement : - dépenses : 112 412,84 €
- recettes : 112 412,84 €

DELIBERATION N° 16 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : - dépenses : 29 579,13 €
- recettes : 29 579,13 €

Section d'Investissement : - dépenses : 685 894,72 €
- recettes : 685 894,72 €

DELIBERATION N° 17 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT

Section de fonctionnement : - dépenses : 367 912,75 €
- recettes : 367 912,75 €

Section d'Investissement : - dépenses : 238 081,69 €
- recettes : 238 081,69 €

DELIBERATION N° 18 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Section de fonctionnement : - dépenses : 510 122,64 €
- recettes : 587 707,85 €

Section d'Investissement : - dépenses : 548 521,90 €
- recettes : 548 521,90 €

DELIBERATION N° 19 : TRAVAUX LOGEMENTS AU CHENE : DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR POSE DE PORTES DE GARAGES

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la pose de portes de garages pour les logements Au Chêne ainsi qu'à l'édification d'une cloison en vue de séparer le garage en deux garages indépendants.

Les explications de Monsieur Le Maire entendues, le Conseil accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et donne pouvoir à Monsieur Dominique LHOMME pour déposer le dossier de déclaration préalable au nom de la commune.

DELIBERATION N° 20 : PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN MAIRIE, LOGEMENTS, MAM

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal Monsieur Dupuis, architecte, en charge du programme de travaux de réhabilitation.

Monsieur Dupuis présente les différents projets. Après en avoir débattu le Conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le programme comme suit :

- Mairie actuelle réhabilitée en logement
- Rez-de-chaussée ancienne école réhabilité en mairie
- Etage ancienne école réhabilité en logement avec accès intérieur
- Salle de convivialité réhabilitée en salle de conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 31.

Compte rendu affiché le 31 mars 2016

Le Maire,
Arnaud GROSERRIN